

Maîtrise de la population animale sur l'espace public

Déclaration

J'ai trouvé un animal

La **présence d'animaux morts ou errants sur l'espace public peut poser un problème** d'hygiène et de sécurité publique. Arcueil a souscrit un contrat avec la société Sacpa (fourrière animale) à qui elle délègue :

- La capture des animaux errants
- La prise en charge des animaux blessés ou abandonnés
- L'enlèvement des animaux morts

Cette entreprise intervient uniquement à la demande du service communal d'hygiène et de santé (SCHS) ou de l'astreinte technique lorsque le SCHS est fermé. Pour information, le ramassage sur la voie publique a lieu **toute l'année 24h/24**. L'animal errant ou mort sera ramassé et gardé aux frais de son propriétaire en attendant que ce dernier le récupère. Si le-la propriétaire de l'animal reste inconnu-e, c'est la ville qui assurera cette prise en charge.

Si vous avez trouvé un animal mort ou errant, **veuillez contacter le SCHS au [01 71 56 03 67](tel:0171560367)**.

Les chats errants, morts, blessés ou non identifiés

En ce qui concerne les chats, la Ville a mis en place une convention avec l'association Nickaël.

- Pour les **chats errants et/ou blessés**, l'association se charge de l'alimentation, la capture, la stérilisation, l'identification, des soins et du placement.
- Lors d'un **décès** ou de l'**incapacité d'un propriétaire à garder son animal**, l'association, dans la mesure du possible, récupère le chat ou le met en foyer d'accueil (personne ou famille bénévole) ou le propose à l'adoption.

Si vous avez trouvé un chat errant, mort, blessé, identifié ou non, **veuillez contacter le SCHS au [01 71 56 03 67](tel:0171560367) ou l'association Nickaël au [06 08 43 86 95](tel:0608438695)**.

Chiens dangereux

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les propriétaires ou détenteurs de chiens d'attaque (catégorie 1) et de chiens de garde et de défense (catégorie 2) doivent être titulaires d'un **permis de détention**. Ce dernier est **délivré sur présentation d'un certain nombre de pièces**, notamment d'une évaluation comportementale du chien, réalisée par un vétérinaire agréé et d'une attestation d'aptitude du maître obtenue avec un formateur agréé. [Plus d'informations sur \[service-public.fr\]\(https://www.arcueil.fr/demarches-et-services/solidarite-et-sante/hygiene/maîtrise-de-la-population-animale-sur-lespace-public/\)](https://www.arcueil.fr/demarches-et-services/solidarite-et-sante/hygiene/maîtrise-de-la-population-animale-sur-lespace-public/)

[Sur le site de la Préfecture du Val-de-Marne](https://www.prefecture94.fr/), vous trouverez de nombreuses informations, notamment :

- Les coordonnées des formateurs habilités dans le Val-de-Marne à dispenser la formation et à délivrer

l'attestation d'aptitude aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie

- Les coordonnées des vétérinaires pratiquant l'évaluation comportementale canine

En cas de besoin, veuillez contacter le SCHS au [01 71 56 03 67](tel:0171560367)

Informations sur la maîtrise de la population animale

Dératisation

Les bâtiments communaux sont dératisés à raison de **deux fois par an** (au printemps et à l'automne) par une société missionnée par la ville. En parallèle, l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB) prend en charge la dératisation des réseaux d'assainissement.

Afin de garantir l'efficacité de ces opérations, **il est indispensable de :**

- Ne pas nourrir les pigeons
- Ne pas laisser de déchets hors des bacs d'ordures
- Ne pas stocker de denrées alimentaires dans les sous-sols
- Boucher les ouvertures avec du grillage serré

Pigeonnier

Un pigeonnier est implanté dans le parc Erik Satie afin de **limiter les nuisances** et de **contrôler la population des pigeons**. Dans le cadre d'un contrat de maintenance, une entreprise se charge du nettoyage deux fois par mois. Attention, pour favoriser le bon fonctionnement du pigeonnier, il est **interdit de nourrir les pigeons**. Une alimentation non adaptée favorise leur regroupement sauvage à grande échelle ainsi que la prolifération des rats.

Contact

[Service communal d'hygiène et de santé \(SCHS\)](#)

-

[42 rue Cauchy 94110 Arcueil](#)

- [01 71 56 03 67](tel:0171560367)